Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 février 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0134

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 février 2022, en y retirant les points 12.001 à 12.005 et les points 30.001 et 30.003 et en y ajoutant les points 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0135

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation de filets de protection, de clôtures et de panneaux de signalisation, situé au parc Maisonneuve, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 598,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6648;

2- d'autoriser une dépense de 45 239,86 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 30 159,88 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1218264002

CE22 0136

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la prolongation de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 75 M$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.

2- de mandater le greffier pour qu'il fasse parvenir une réponse écrite favorable pour pouvoir considérer le prolongement de l'entente comme effectif.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229394001

CE22 0137

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Placement Sergakis inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé au nord-ouest de l'intersection des rues Saint-Augustin et Sainte-Émilie dans l'arrondissement du Sud-Ouest, lequel est constitué du lot 2 091 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 305,4 mètres carrés, pour le prix de 610 000 $, plus les taxes applicables;

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;

3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;

4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Placement Sergakis inc., du notaire fiduciaire en fidéicommis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;

5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1229220001

CE22 0138

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets d'addenda modifiant les soutiens financiers prévus aux conventions entre la Ville de Montréal (CE21 1963) et :

- l'Association régionale des clubs de patinage artistique Montréal-Concordia (Patinage Montréal), pour un montant de 2 759,40 $;
- l'Association régionale de tir à l'arc de Montréal (ARTAM), pour un montant de 11 298,75 $;
- l'Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive (AMHEFS), pour un montant de 3 759,27 $.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1219271001

CE22 0139

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 150 000 $ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2022, afin de soutenir sa mission pour l'année 2022;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1220348001

CE22 0140

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 25 000 $ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys pour réaliser une étude de scénarios pour la mise à niveau et la modernisation des lieux dans le cadre du Programme d'aide aux études de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1218080009

CE22 0141

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 157 292,45 $, taxes incluses, pour les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet afin de continuer de représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans trois litiges qui l'opposent à Héloïse Thibodeau architecte inc. & CIMA +, Construction Cybco inc. et STC Acoustique inc., majorant ainsi la somme totale réservée pour l'ensemble des dossiers à titre d'honoraires professionnels à 394 905,54 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1213752007

CE22 0142

Il est

RÉSOLU :

1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

   1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

   2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1222675006

CE22

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenu entre la Ville de Montréal et Eurovia Québec Grands Projets inc. relatif au contrat portant sur la construction du bassin de rétention William (CG18 0065).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1211541017

CE22

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à porter en appel un jugement de la Cour supérieure rendu le 6 janvier 2022 accueillant la requête introductive d'instance amendée de Didier Berry et condamnant la Ville de Montréal, Alexandre Baribeau, Dimitrios Karamitsos-Danos et David Lefebvre à payer solidairement la somme de 85 440,38 $ et condamnant Alexandre Baribeau, Dimitrios Karamitsos-Danos et David Lefebvre à payer solidairement la somme de 30 000 $ à titre de dommages punitifs.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1226684001

CE22 0143

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter les offres d'emprunt », jusqu'au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1224164001

Règlement RCE 22-001

CE22 0144

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logement locatifs (20-034), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de prolonger le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence de la SHQ pour la période allant du 1er juillet 2021 au 31 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1217031001

CE22 0145

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel pour la mise à jour des loyers de référence 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218370001

CE22 0146

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Alex Poulin à titre de directeur de l'architecture et des technologies au Service des technologies de l'information, dans l'échelle salariale 2022 - FM11, à compter de la date de la présente résolution, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227022001

CE22 0147

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Jean Carrier à titre de directeur des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier, dans l'échelle salariale 2022 - FM11, à compter de la date de la présente résolution ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1225904001

Levée de la séance 11 h 30

70.001

Les résolutions CE22 0134 à CE22 0147 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier Présidente du comité exécutif	Emmanuel Tani-Moore Greffier de la Ville